



Paris, le 21 décembre 2010

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STATISTIQUES RELATIVES AUX OPCVM DE LA ZONE EURO

OCTOBRE 2010

En octobre 2010, l'encours de parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro était supérieur de 62 milliards d'euros à celui enregistré en septembre 2010. Cette augmentation résulte, dans des proportions presque égales, d'une hausse de la valeur des parts et des émissions nettes.

L'**encours de parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro** est ressorti en hausse à 5 566 milliards d'euros en octobre 2010, contre 5 504 milliards en septembre 2010. Sur la même période, l'encours de parts émises par les OPCVM monétaires de la zone euro a diminué, ressortant à 1 125 milliards d'euros après 1 137 milliards.

Les **souscriptions nettes¹ de parts d'OPCVM non monétaires de la zone euro** sont ressorties à 31 milliards d'euros en octobre 2010, tandis que les souscriptions nettes de parts d'OPCVM monétaires se sont établies à - 7 milliards.

Le rythme de progression annuel des émissions de parts d'OPCVM non monétaires de la zone euro, calculé sur la base des transactions, s'est inscrit à 7,0 % en octobre 2010. S'agissant des OPCVM monétaires, le taux de variation annuel est ressorti à - 11,8 %.

¹ Les souscriptions nettes de parts d'OPCVM reflètent principalement la différence entre les émissions et les remboursements, mais elles peuvent également recouvrir d'autres opérations, comme celles résultant du paiement de dividendes reçus ou distribués par le fonds.

Émissions de parts d'OPCVM

(montants en milliards d'euros et taux de croissance annuels ; données brutes ; encours en fin de période ; transactions au cours de la période)

	2010			
	Juill.	Août	Sept.	Oct.
<u>OPCVM non monétaires :</u>				
Encours	5 395	5 463	5 504	5 566
Transactions	25	30	17	31
Variation annuelle en pourcentage	7,4	7,5	7,1	7,0
<u>OPCVM monétaires :</u>				
Encours	1 143	1 180	1 137	1 125
Transactions	-6	28	-18	-7
Variation annuelle en pourcentage	-13,8	-12,1	-11,6	-11,8

Source: ECB.

En ce qui concerne la **ventilation par stratégies de placement**, le rythme de progression annuel des parts émises par les fonds « obligations » est ressorti à 10,0 % en octobre 2010 et les souscriptions nettes se sont élevées à 10 milliards d'euros. S'agissant des fonds « actions », le taux de croissance annuel est ressorti à 3,6 % et les souscriptions nettes à 16 milliards d'euros. Pour les fonds « mixtes », le taux de croissance s'est établi à 6,5 % et les souscriptions nettes à 7 milliards d'euros.

Notes

- Les OPCVM monétaires sont présentés séparément dans ce communiqué de presse car ils sont classés dans le secteur des institutions financières monétaires du cadre statistique européen, tandis que les autres OPCVM sont classés dans le secteur des autres intermédiaires financiers.
- Outre les données relatives au mois de référence, le présent communiqué de presse contient des révisions mineures des données concernant les périodes précédentes.
- Les dernières données relatives aux OPCVM peuvent être téléchargées à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=17066> et <http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=8257806>). Des informations plus détaillées concernant les dernières données relatives aux OPCVM, ainsi que des notes méthodologiques, sont disponibles sur les pages *Euro area investment fund statistics* (Statistiques relatives aux OPCVM de la zone euro) (<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/funds/html/index.en.html>) et *The balance sheets of monetary financial institutions* (Les bilans des institutions financières monétaires) (<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/aggregates/bsheets/html/index.en.html>) de la partie *Statistics* du site internet de la BCE.

- Les séries statistiques relatives à la zone euro recouvrent les États membres de l'UE ayant adopté l'euro avant la période sur laquelle portent les statistiques.
- Dans le présent communiqué de presse, la somme des composantes ne correspond pas toujours au total en raison des arrondis.
- La publication des statistiques relatives aux OPCVM de la zone euro pour novembre 2010, décembre 2010 et janvier 2011 doit intervenir, respectivement, le 24 janvier 2011, le 18 février 2011 et le 18 mars 2011 à 10h00.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48 rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro

(montants en milliards d'euros et variations annuelles en pourcentage ; données brutes ; encours en fin de période ; transactions au cours de la période)

	SEPTEMBRE 2010			OCTOBRE 2010		
	Encours	Transactions	Variation annuelle en pourcentage ¹⁾	Encours	Transactions	Variation annuelle en pourcentage ¹⁾
Ventilation par stratégies de placement²⁾						
OPCVM « Obligations »	1 809	12	10,5	1 814	10	10,0
OPCVM « Actions »	1 553	0	2,8	1 597	16	3,6
OPCVM « Mixtes »	1 343	7	7,3	1 358	7	6,5
OPCVM « Placements immobiliers »	260	0	10,5	260	0	9,8
Fonds spéculatifs	101	-1	15,4	100	-1	13,6
Autres OPCVM	438	-1	5,0	437	0	5,9
Ventilation par types de fonds³⁾						
Fonds ouverts	5 420	17	6,9	5 482	31	6,8
Fonds fermés	84	0	19,4	84	-1	19,1
Total	5 504	17	7,1	5 566	31	7,0

1) Les variations annuelles en pourcentage sont calculées sur la base des transactions.

2) La ventilation par stratégies de placement correspond généralement à la catégorie d'actifs dans laquelle l'OPCVM investit principalement, habituellement sur la base d'une stratégie établie (si, par exemple, l'organisme investit essentiellement en actions et autres titres de participation, il sera répertorié dans la catégorie « OPCVM actions »). Les fonds investissant à la fois en actions et en obligations, sans qu'aucune de ces catégories ne soit prédominante, sont classés dans la catégorie « OPCVM mixtes ». Les fonds spéculatifs sont classés conformément à la définition statistique figurant dans l'orientation BCE/2007/9. Ils recouvrent, en particulier, les fonds mettant en œuvre des stratégies de placement relativement libres de contraintes et soumis à peu de restrictions quant aux types d'instruments financiers dans lesquels ils peuvent investir. Quand aucun classement en OPCVM actions, obligations, mixtes, immobiliers ou fonds spéculatifs n'est possible, l'organisme sera répertorié dans la catégorie résiduelle « autres OPCVM ».

3) Les parts de fonds ouverts peuvent être rachetées ou remboursées sur les actifs du fonds. Les fonds fermés sont des fonds dont le nombre de parts émises est fixe.